



Sauvegarder les données

et...

respecter la loi !



# Que dit la CNIL ?

- Consulter ses rapports ses recommandations...

*Ex. Cybersurveillance sur les lieux de travail [5 Février 2002]*

<http://www.cnil.fr>

*Guide de la sécurité informatique à l'usage des chefs de laboratoire [UREC]*



- messagerie électronique :

« Un message électronique que le salarié a cru supprimer peut avoir été sauvegardé (...) sur un support magnétique (...). Ce salarié serait trompé si nul ne lui avait exposé que ce message (...) avait été conservé à son insu. »

« L'emploi de tels outils de sauvegarde doit être porté à la connaissance des salariés ainsi que la durée de conservation des messages sauvegardés. »

- traces de connexions :

« (...) les utilisateurs doivent être informés (...) de la durée pendant laquelle les données de connexion permettant d'identifier le poste ou l'utilisateur s'étant connecté sont conservées ou sauvegardés. Cette information réalise l'obligation légale à laquelle est tenu le responsable du traitement (...) et participe à l'exigence de loyauté dans l'entreprise ou l'administration. »

- 
- > Faire signer une charte informatique
  - > Fournir un guide d'utilisation des ressources informatiques

Ex.

« Les sauvegardes sont réalisées selon un rythme journalier.

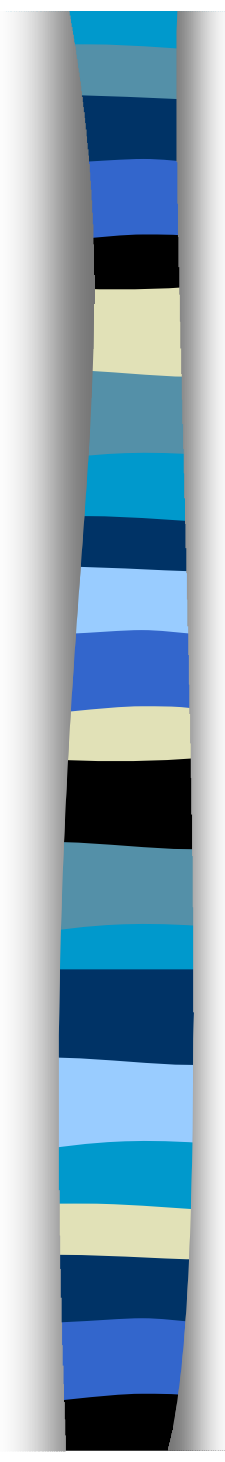
Elles ont pour cible tous les serveurs et machines communes du laboratoire, et couvrent toutes les zones utilisateurs ainsi que certaines zones système, dont les traces de connexions .

La suppression par un utilisateur d'un fichier n'est donc pas forcément absolue et il peut en rester une copie sur le dispositif de sauvegarde.

Les sauvegardes ont une portée maximale de 4 mois.

Les supports de sauvegardes ne sont accessibles qu'aux gestionnaires du parc informatique.

Le calendrier des sauvegardes réalisées est consultable dans l'intranet du laboratoire . »



« Les messages reçus restent présents sur le serveur de messagerie jusqu'à intervention de l'utilisateur (effacement, relève de courrier à distance) .

Les messages reçus et / ou stockés sur le serveur de messagerie, même temporairement, peuvent être inclus dans les sauvegardes »